

# COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2022

32 = Nombre de conseillers en exercice 19 = Nombre de conseillers présents 10 = Conseillers représentés 29 = Total des votes Convocation du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

### Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, DESTREMONT Gilles, FATTORELLI Viviane (jusqu'au point 10), FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick, STRACH Joana

### Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, MEACCI Karine par FRIIO Marie-Rose, PETITCLAIR Guillaume par SPIZAK Pierrick, ARESI Claire par REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène par PETRAUSKAS Daniel, CENDECKI Christian par CIMARELLI Daniel, FALCHI Antoine par LO PRESTI Carmelo, GUSTIN-MAYERUS Valérie par BOURSON Jean-Jacques, LEBRUN Marie par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par SPIZAK Pierrick, FATTORELLI Viviane par POKRANDT Frédéric (à partir du point 11)

#### <u>Etaient excusés :</u>

BRUSCO Stéphan, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, LEBRUN Marie, NARCISI Myriam, FATTORELLI Viviane (à partir du point 11)

### Secrétaire de séance :

Madame Viviane FATTORELLI remplacée par Monsieur Frédéric POKRANDT à partir du point 11

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Les débats sont consultables en vidéo sur le site : https://vimeo.com/user99823407

#### 001. APPROBATION DU BUREAU DU 07.06.2022

### POINT SUPPRIME ET REPORTE AU PROCHAIN BUREAU

002. APPROBATION DU CONSEIL DU 12.04.2022

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 12 avril 2022.

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstention : 1 – BOUMEDINE Sarah)

- APPROUVE le compte rendu du Conseil du 12 avril 2022.

#### 003. CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF BUDGET PRINCIPAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire M14 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations ;

**VU** la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif;

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler le véhicule Renault Scénic ;

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

DECIDE de céder l'élément d'actif suivant :

N°Inventaire	Bien	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette comptable	Prix de cession	Acquéreur
2013/2182/21653	Renault Scénic 1.5DCi	17 248.69 €	0	17 248.69 €	3 282 €	DOMINICI JUGO STEPHANE

- <u>AUTORISE</u> le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 004. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACQUISITION DE MASQUES TISSUS POUR LES COMMUNES MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
 VU la convention de participation financière jointe à la présente délibération;
 CONSIDERANT l'opportunité offerte par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle d'acquisition de masques tissus;

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>DECIDE</u> d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière liée à l'acquisition de masques tissus auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

## 005. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AMENAGEMENT AIRE D'ACCUEIL PROVISOIRE DES GENS DU VOYAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
 VU le projet de convention annexé à la présente délibération;
 CONSIDERANT l'accord de répartition du financement de l'aire d'accueil provisoire;

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS (Contre : 7 - SPIZAK Pierrick (3), PETRAUKAS Daniel (2), REHIBI Sébastien (2))

- AUTORISE le Président à signer la présente convention.

### 006. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

VU l'article L 2512-5 6° du code de la commande publique ;
 VU la consultation réalisée auprès des banques ;
 CONSIDERANT les retours des propositions bancaires et l'analyse des offres correspondantes ;

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS (Contre : 2 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële)

- <u>DECIDE</u> de souscrire une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
390 rue du Laboratoire – 57390 Audun-le-Tiche
Tél. 03 82 53 50 01 – www.ccphva.com

Organisme prêteur	Crédit Agricole de Lorraine
Montant	3 000 000 €
Index	Euribor 3 mois journalier
Marge	0.31 %
Commission de non-utilisation	Néant
Calcul des intérêts	Nombre de jours exacts / 365
Commission d'engagement	2 400 €
Préavis	J+2 avant 9 heure
Montant minimum de tirage et de remboursement	Aucun
Paiement des intérêts	Trimestriel
Crédit	

- <u>AUTORISE</u> le Président à signer tous documents relatifs à cette ligne de trésorerie.

## 007. CONDITIONS ET TARIFS POUR LA LOCATION DES DIFFERENTS ESPACES DE L'ARCHE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU D'ACTIVITES A CARACTERE PRIVE

La tarification pour la location de manifestations ou d'activités privées à L'Arche est la suivante :

TARIF LOCATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ - CAS GENERAL HORS ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET/OU CULTURELS DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA ET HORS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES

TARIF DE LOCATION DE L'ARCHE PAR ESPACE ET PAR JOUR (incluant les fluides et le ménage)

TARIF HT

CRANDE SALLE DE SPECTACLE : 3 LOCES EN CONFIGURATION ASSIS DEPOUT - 1 140 PLACES

,	l
<b>GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION ASSIS-DEBOUT</b> = 1 140 PLACES	
<ul> <li>1 SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier</li> </ul>	4 000€
o 1 SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	5 000€
GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION ASSIS = 684 PLACES	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	3 500€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	4 500€
GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION DEBOUT = 738 PLACES	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	2 500€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	3 500€
GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION GRADIN BAS = 278 PLACES	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	2 000€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	3 000€
SALLE DE CINEMA - ASSIS – 147 places	

TARIF LOCATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ - CAS GENERAL - HORS ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET/OU CULTURELS DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA ET HORS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES

TARIF DE LOCATION DE L'ARCHE PAR ESPACE ET PAR JOUR (incluant les fluides et le ménage)	TARIF HT
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	1 500€
O SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	2 500€
GALERIE – DEBOUT 185 places	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	700€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	1 500€
HALL – DEBOUT – 468 places	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	1 000€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	2 000€
SALLE ARCADE (FabLab) – 19 personnes maxi	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	300€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	350€
SALLE IMAGERIE (Captation d'image) – 19 personnes maxi	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	300€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	350€
SALLE ÉCOLE (salle de Formation) – 22 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	300€
SALLE CABINE (captation audio) – 6 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	350€
SALLE PIXEL-LAB (Production image) – 1 poste – 6 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	350€
SALLE WAVE-LAB (Production audio) – 1 poste – 6 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	350€

# TARIF LOCATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ CAS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET/OU CULTURELS DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA ET HORS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES

ET HORS COLLECTIVITES PUBLIQUES PARTENAIRES	1
TARIF DE LOCATION DE L'ARCHE PAR ESPACE ET PAR JOUR (incluant les fluides et le ménage)	TARIF HT
<b>GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION ASSIS-DEBOUT</b> = 1 140 PLACES	
o 1 SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	2 400€
o 1 SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	3 000€
GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION ASSIS = 684 PLACES	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	2 100€
o SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	2 700€
<b>GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION DEBOUT</b> = 738 PLACES	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	1 500€
O SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	2 100€
GRANDE SALLE DE SPECTACLE + 3 LOGES EN CONFIGURATION GRADIN BAS = 278 PLACES	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	1 200€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	1 800€
SALLE DE CINEMA - ASSIS – 147 places	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	900€
o SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	1 500€
GALERIE – DEBOUT 185 places	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	420€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	900€
HALL – DEBOUT – 468 places	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	600€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	1 200€
SALLE ARCADE (FabLab) – 19 personnes maxi	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	180€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	210€
SALLE IMAGERIE (Captation d'image) – 19 personnes maxi	

# TARIF LOCATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ CAS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET/OU CULTURELS DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA ET HORS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES

·	
TARIF DE LOCATION DE L'ARCHE PAR ESPACE ET PAR JOUR (incluant les fluides et le ménage)	
SALLE VIDE - sans équipement utilisé autre que le mobilier	180€
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	210€
SALLE ÉCOLE (salle de Formation) – 22 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	180€
SALLE CABINE (captation audio) – 6 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	210€
SALLE PIXEL-LAB (Production image) – 1 poste – 6 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	210€
SALLE WAVE-LAB (Production audio) – 1 poste – 6 personnes maxi	
SALLE EQUIPEE DU MATÉRIEL TECHNIQUE recensé dans la fiche technique de L'Arche	210€

### TARIF DE DEDIT - CAS GENERAL D'UNE MANIFESTATION A CARACTÉRE PRIVÉ

HORS ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET/OU CULTURELS DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA ET HORS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES

TARIF DE DEDIT EN CAS D'ANNULATION DE LA DATE 15 JOURS AVANT LE JOUR J	
DEDIT location salle de spectacle	
DEDIT location salle de cinéma	
DEDIT location Galerie ou Hall	
DEDIT location d'un des studios de production	

## TARIF DE DEDIT - CAS D'UNE MANIFESTATION A CARACTÉRE PRIVÉ POUR DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET/OU CULTURELS DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA ET HORS COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES

TARIF DE DEDIT EN CAS D'ANNULATION DE LA DATE À PLUS DE 15 JOURS DU JOUR J	
DEDIT location salle de spectacle	
DEDIT location salle de cinéma	
DEDIT location Galerie ou Hall	
DEDIT location d'un des studios de production	

## TARIF DES PRESTATIONS APPLICABLES DANS LE CAS DE LOCATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS OU ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ

TARIFS HORAIRE DES PRESTATIONS (base 1 jour = 10h)	TARIF HORAIRE HT
REGISSEUR DE PERMANENCE - Présence obligatoire en cas de location des salles de spectacle, cinéma, galerie ou Hall	50€/H
TECHNICIEN(S) SON - Présence obligatoire d'au moins 1 technicien son de permanence dans le cas d'utilisation du matériel son dans les salles de spectacle, cinéma, galerie, Hall, cabine ou Wave-Lab	40€/H
TECHNICIEN(S) LUMIERE- Présence obligatoire d'au moins 1 technicien lumière dans le cas d'utilisation du matériel lumière dans les salles de spectacle, cinéma, galerie ou Hall	40€/H
TECHNICIEN(S) VIDEO - Présence obligatoire d'au moins 1 technicien vidéo dans le cas d'utilisation du matériel vidéo dans les salles de spectacle, cinéma, galerie, Hall, Imagerie ou Pixel-Lab	40€/H
TECHNICIEN FABLAB - Présence obligatoire dans le cas d'utilisation du matériel du FabLab	40€/H
ROAD(S) (manutentionnaires) en cas de besoin	32€/H
CONTROLEUR DE BILLETTERIE en cas de besoin	30€/H
PERSONNEL DE SECURITÉ – Agent - Présence obligatoire de 3 agents en cas d'utilisation de la salle de spectacle en configuration 278 places, de 4 agents en configuration 738 ou 684 et de 5 agents en configuration 1 140 places	29€/H
PERSONNEL DE SECURITÉ – SSIAP 1 – Présence obligatoire de 2 SSIAP 1 en cas d'utilisation de la salle de spectacle fosse et gradin, ou de 1 SSIAP 1 si utilisation uniquement de la fosse	32€/H
PERSONNEL DE SECURITÉ – SSIAP 2 – Présence obligatoire de 1 SSIAP2 en cas d'utilisation de la salle de spectacle	34€/H

APPLICATIO	ON DES TARIFS
Durée d'occupation	Coefficient appliqué à la
(en jour)	location
0,5	0,6
1	1
1,5	1,3
2	1,5
2,5	1,8
3	2
3,5	2,25
4	2,5
4,5	2,75
5	3
5,5	3,25
6	3,5
6,5	3,75
7	4
Au-delà de 7	0,4

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 3 - FELICI René, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno)

- DECIDE de valider les tarifs de L'Arche, et ses conditions d'application, ci-dessus décrits ;
- <u>DEMANDE</u> le Président à signer les contrats adaptés au cas par cas aux manifestations ;
- <u>AUTORISE</u> le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

008. MODIFICATION 1 DES TARIFS DE LOCATION A UN PRODUCTEUR DE SPECTACLE PROFESSIONNEL OU A UNE ASSOCIATION DU TERRITOIRE DE LA CCPHVA, TARIFS DE L'ACCUEIL DES ARTISTES ET ORGANISATEURS ET DE LA REFACTURATION DE PRESTATIONS PAR L'ARCHE

**VU** La délibération N° 99-DE25 du 12/04/2022 de la CCPHVA qui prévoie, dans le cas de l'organisation d'une manifestation publique, les conditions de cette mise à disposition aux associations du territoire, ainsi que des tarifs applicables à tout ce qui n'est pas prévu dans cette mise à disposition, est étendue aux porteurs de projets extérieurs à la CCPHVA développant des projets à L'Arche dans le cadre d'Esch2022.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS (Contre : 1 - STRACH Joana)

(Abstentions: 3 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële, FELICI René)

- <u>DECIDE</u> de valider l'extension, aux porteurs de projets extérieurs à la CCPHVA développant des projets à L'Arche dans le cadre d'Esch2022, de l'application des conditions et tarifs de mise à disposition validés par délibération N° 33-2022 du 24/05/2022 de L'Arche pour les associations du territoire;
- DEMANDE le Président à signer les contrats adaptés au cas par cas aux manifestations ;
- <u>AUTORISE</u> le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

009. MODIFICATION N°1 DE LA GRILLE DES TARIFS SPECTACLES TOUT PUBLIC ET FAMILLE, CINEMA, ATELIERS NUMERIQUES ET CARTE DE FIDELITE DE L'ARCHE

Différentes grilles tarifaires seront appliquées en fonction des propositions artistiques :

## Grille des tarifs TTC des spectacles de l'Arche - hors spectacles famille

Catégorie	Sous- catégorie	Tarif réduit (1)	Plein tarif en prévente (2)	Plein tarif le soir du spectacle (3)
	1A	1,00€	2,00€	5,00€
	1B	2,00€	3,00 €	6,00€
1	1C	3,00€	4,00 €	7,00€
<b>1</b>	1D	4,00€	5,00 €	8,00€
	1E	5,00€	6,00€	9,00€
	1F	6,00€	7,00 €	10,00€
·	2A	6,00€	8,00€	11,00€
	2B	7,00€	9,00€	12,00€
	2C	8,00€	10,00€	13,00€
	2D	9,00€	11,00 €	14,00€
2	2E	10,00€	12,00€	15,00€
	2F	11,00€	13,00 €	16,00€
	2G	12,00€	14,00 €	17,00€
	2H	13,00€	15,00 €	18,00€
	21	14,00€	16,00€	19,00€
	2J	15,00€	17,00€	20,00€
·	3A	15,00€	18,00€	21,00€
	3B	16,00€	19,00€	22,00€
	3C	17,00€	20,00€	23,00€
	3D	18,00€	21,00 €	24,00€
3	3E	19,00€	22,00€	25,00€
3	3F	20,00€	23,00 €	26,00€
	3G	21,00€	24,00 €	27,00€
	3H	22,00€	25,00€	28,00€
	31	23,00€	26,00€	29,00€
	3J	24,00€	27,00€	30,00€
·	4A	24,00€	28,00€	31,00€
4	4B	25,00€	29,00€	32,00€
	4C	26,00€	30,00€	33,00€
	4D	27,00€	31,00 €	34,00€
	4E	28,00€	32,00€	35,00€
	4F	29,00€	33,00€	36,00€
	4G	30,00€	34,00€	37,00€
	4H	31,00€	35,00€	38,00€
	41	32,00€	36,00€	39,00€
<u> </u>	4J	33,00€	37,00 €	40,00€

<sup>(1)</sup> Applicable au possesseur d'un Pass-Pass (carte de fidélité de L'Arche) en prévente et sur place, ainsi qu'aux groupes de + de 10 personnes, qu'aux groupes constitués (CCAS, associations, entreprises, amicales, CE...) avec qui un partenariat a été tissé dans le cadre d'une convention (projet éducatif et/ou support pour la communication en direction de leur public...)

<sup>(2)</sup> Plein tarif en prévente : Billets achetés en ligne, à L'Arche ou en magasins, au minimum 1 heure avant l'heure

- annoncée du spectacle (heure d'ouverture des portes). Ce tarif s'entend hors frais de réservation.
- (3) Plein tarif le soir Billets achetés à L'Arche le soir du spectacle (Billetterie ouverte une heure avant l'heure annoncée du spectacle)

Tarif du Pass-Pass (Carte de fidélité de L'Arche) pour 1 an, de date à date.		
Plein tarif	15,00 €	
Tarif réduit	5,00€. Ce tarif est réservé, sur présentation d'un justificatif nominatif en cours de validité, aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ASS), aux demandeurs d'emploi, aux étudiants, aux moins de 26 ans, et aux volontaires en Service Civique.	

Tarif spectacles Famille		
Tarif unique adulte et + de 14 ans	10,00€ en ligne et sur place	
Tarif pass-Pass adulte et + de 14 ans	8,00€ en ligne et sur place	
Tarif Unique enfant – de 14 ans	6,00€ en ligne et sur place	

Tarif cinéma	Tarif cinéma			
3,00€	Tarif séances scolaires entrant dans le dispositif « École au cinéma » - maternelles et primaires			
3,50€	Tarif séances scolaires pour les maternelles			
4,00€	<ul> <li>a) Tarif unique pour les séances entrant dans le dispositif « La fête du cinéma »</li> <li>b) Tarif séances scolaires entrant dans le dispositif « Collège au cinéma » et/ou « Lycéens et apprentis au cinéma »</li> </ul>			
4,50€	Séances scolaires pour les primaires, collèges et lycées Séance entrant dans l'opération « Ciné cool »			
5,00€	Tarif groupe (4)			
6,00€	Cinéma labellisé Art & Essai Cinéma séance senior Cinéma Live, Biopic, Reportage et court métrage			
6,00€	Tarif réduit Cinéma Grand public (5)			
8,00€	Tarif plein Cinéma Grand public			

<sup>(4)</sup> Tarif groupe réservé aux groupes constitués (CCAS, associations, entreprises, amicales, CE...) avec qui un partenariat a été tissé (mise en œuvre d'un projet éducatif et/ou support pour la communication en direction de leur public...)

<sup>(5)</sup> Tarif réduit Cinéma Grand public pour les Seniors (60 ans et plus), demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ASS...), volontaires en Service Civique, et au -14 ans.

Tarif atelier numérique - apprentissage et/ou perfectionnement (5)		
Tarif adulte et + 14 ans	5,00€ de l'heure / personne	
Tarif famille (6)	2,50€ de l'heure / enfant	

<sup>(6)</sup> Hors ateliers d'éveil et d'initiation qui sont gratuits pour les participants

(7) Pour les ateliers Famille (parents-enfants), la jauge et le tarif ne s'appliquent pas aux parents

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 2 - BODET Judicaële, GUILLOTIN Brun)

- DECIDE de valider les grilles de tarification de L'Arche;
- <u>AUTORISE</u> le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

## 010. ATTRIBUTION DE GRATIFICATIONS AUX PARTICIPANTS DU CHALLENGE EUROPEEN "VILLE EN SELLE" 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE l'octroi de trente (30) places de cinéma d'une valeur de 5 € et de deux (2) invitations valables pour 2 personnes pour un spectacle du Week-End de rentrée à l'Arche
- AUTORISE le Président à engager les fonds nécessaires à cette opération

Départ de Madame FATTORELLI Viviane Procuration Madame FATTORELLI Viviane par Monsieur POKRANDT Frédéric

### 011. GESTION ET ENTRETIEN DE LA LIAISON PIETON/CYCLE ENTRE MICHEVILLE ET BELVAL

**VU** les termes de la convention relative à l'aménagement d'une liaison piéton/cycle entre Micheville et Belval ;

**CONSIDERANT** le transfert de la compétence organisation de la mobilité approuvée par le conseil communautaire en date du 30 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** que le transfert de cette compétence à la CCPHVA est exécutoire depuis le 1er juillet 2021 ;

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre: 2 - BOUMEDINE Sarah, STRACH Joana)

(Abstentions: 5 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële, BOCEK Claude, LO PRESTI Carmelo (2))

 APPROUVE les termes de la convention relative à l'aménagement d'une liaison piéton/cycle entre Micheville et Belval; - <u>AUTORISE</u> Monsieur le Président à signer la convention relative à l'aménagement d'une liaison piéton/cycle entre Micheville et Belval.

-----

#### 012. SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION THIONVILLOISE D'AIDE AUX VICTIMES - ATAV

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>DECIDE</u> le versement d'une subvention de 5800 € à l'ATAV au titre de l'année 2022 (2,90% du total des produits de l'association) ;
- <u>DONNE</u> tout pouvoir au Président sur cette affaire.

-----

### 013. PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ - PCRS

**CONSIDERANT** le présent exposé ;

**VU** le code général des collectivités territoriale ;

**VU** l'arrêté DT-DICT du 15 février 2012, modifié par l'arrêté du 26 octobre 2018 ;

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2016 créant un guide d'application de la réglementation antiendommagement;

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Abstentions: 7 - SPIZAK Pierrick (3), PETRAUSKAS Daniel (2), REHIBI Sébastien (2)

- APPROUVE la convention de partenariat technique et financier pour la constitution et le maintien à jour d'un fond de plan très grande échelle dit Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), jointe au présent rapport;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
- DONNE tout pouvoir au Président dans cette affaire.

-----

### 014. LE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

**VU** le code général des collectivités territoriale ;

**VU** la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique sur le territoire national ;

VU la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;

**VU** l'accord de relance Etat – Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'Etat en région ;

**VU** le projet du Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain adopté par le Conseil métropolitain le 25 février 2019 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la CCPHVA d'adopter le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- <u>APPROUVE</u> la proposition du Président et d'adopter la motion décrite dans le PTRTE pour un partage des enjeux à l'échelle du bassin de vie du Nord Lorrain ;
- <u>VALIDE</u> le PTRTE joint ;
- <u>AUTORISE</u> le Président à signer tout document administratif ou financier afférent à cette affaire.

# 015. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VU** la délibération N° 006 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Président

**Conformément** à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Compétence	Objet
01/04/2022 CULTURE		Décision demande subvention 2022 pour L'arche
28/04/2022	CULTURE	Décision de virement de chapitre à chapitre
09/05/2022	CULTURE	Décision REGIE RECETTES AIRE ACCUEIL
03/05/2022	HABITAT	Subvention propriétaire OPAH et ravalement des façades + ecorénov
03/06/20222	ENVIRONNEMENT	Modification régie de recettes et d'avance Ordures Ménagère
10/06/2022	CULTURE	Modification régie avance Arche
10/06/2022	CULTURE	Modification régie recettes Arche

13/06/2022	HABITAT	Subvention propriétaire OPAH et ravalement des façades
21/06/2022	SANTE TOURISME	Subvention FNADT étude faisabilité réserve biosphère UNESCO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- PREND acte.

Clôture du Conseil Communautaire du 7 juillet 2022.

La secrétaire (jusqu'au point 10) Madame FATTORELLI Viviane

Le secrétaire (à partir point 11) Monsieur POKRANDT Frédéric

